

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 6 juillet 2020.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 6 juillet 2020 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 5  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  - 2.1 Huis clos de la séance ordinaire du conseil le 6 juillet 2020;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 et de la séance spéciale du 15 juin 2020;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités;
- 6 Administration générale :**
  - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020;
  - 6.2 Autorisation de signataire – Renouvellement de l'entente intermunicipale de fournitures de service relative à l'urbanisme;
  - 6.3 Inscription au programme de conteneurs de chasse 2020 de la Régie des matières résiduelles de Lac-St-Jean;
  - 6.4 Vente d'un terrain résidentiel (#68) secteur de la Baie-Moreau à M. Éric Bergeron;
  - 6.5 Vente d'un terrain résidentiel (#67) secteur de la Baie-Moreau à Mme Noémie Morel et M. Christopher Renaud;
  - 6.6 Vente d'un terrain résidentiel (#83) secteur de la Baie-Moreau à Mme Marleine Potvin et M. Rémi Ratthé;
  - 6.7 Vente d'un terrain résidentiel (#81) secteur de la Baie-Moreau à Mme Marie-Claire Tremblay et M. Patrick Lapointe;
  - 6.8 Vente d'un terrain résidentiel (#73) secteur de la Baie-Moreau à M. Carl Bouchard;
  - 6.9 Vente d'un terrain résidentiel (#74) secteur de la Baie-Moreau à M. Carl Bouchard;
  - 6.10 Vente d'un terrain résidentiel (#58) secteur de la Baie-Moreau à M. Michel Boulanger et Mme Lucie Bernier;

6.11 Vente d'un terrain résidentiel (#78) secteur de la Baie-Moreau à M. Marc Éric Couture et Mme Marilyn Bouchard;

**7. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**

7.1 Octroi d'un contrat à la compagnie d'asphalte (CAL) – Travaux de planage et d'asphaltage de la 1<sup>ère</sup> Rue sur une longueur de 500 mètres;

7.2 Octroi d'un mandat à groupe MSH, service d'ingénierie – Préparation des plans et devis pour la réfection des infrastructures de la 3<sup>e</sup> Rue Nord, de la 2<sup>e</sup> Rue Nord et de la 4<sup>e</sup> Avenue Ouest;

**8. Cultures, loisirs :**

8.1 Demande d'aide financière – Programme PRIMADA – Module d'entraînement zone aîné centre de conditionnement;

9. Rapport mensuel du maire;

10. Affaires nouvelles :

10.1 Octroi d'une aide financière à la coopérative des Grands Bleus pour une étude géotechnique complémentaire – Analyse spécifique du site et relevé sismique;

10.2 Vente d'une partie du lot no 3 126 585 en faveur de Mme Chloé Bouchard-Ouellet;

10.3 Demande d'appui à la CPTAQ – Mme Chloé Bouchard-Ouellet;

10.4 Motion de remerciement à Mme Josiane Pilote pour son implication bénévole au sein de la municipalité;

11. Période de questions des citoyens;

12. Levée de la séance ordinaire.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R. 2020-140**

Le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 en huis clos.

Sont présents à cette séance : M. Louis Ouellet, maire, ainsi que les conseillers(ères) M. Louis Harvey, M. Jean Tremblay, Mme Nathalie Larouche, Mme Lise Blackburn, Mme Nellie Fleury et M. Michel Harvey.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Normand Desgagné.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté les sujets suivants à l'item « Affaires nouvelles ».

- 10.1 Octroi d'une aide financière à la coopérative des Grands Bleus pour une étude géotechnique complémentaire – Analyse spécifique du site et relevé sismique;
- 10.2 Vente d'une partie du lot no 3 126 585 en faveur de Mme Chloé Bouchard-Ouellet;
- 10.3 Demande d'appui à la CPTAQ – Mme Chloé Bouchard-Ouellet;
- 10.4 Motion de remerciement à Mme Josiane Pilote pour son implication bénévole au sein de la municipalité;

**Adoptée**

**3. APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 JUIN 2020**

**R. 2020-141**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 et de la séance spéciale du 15 juin 2020 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée**

**4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

1. Reçu le 1<sup>er</sup> juin 2020 de Mme Catherine Lagacé de la commission de la représentation électorale du Québec une correspondance accusant réception de notre règlement numéro 2020-465 divisant le territoire de la Paroisse de l'Ascension de N.-S. en 6 districts électoraux.

2. Reçu le 3 juin 2020 de M. Jean-Sébastien Dion, directeur à la Direction de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique une correspondance nous informant que le gouvernement du Québec a adopté, le 3 juin dernier un règlement temporaire afin de reporter les paiements prévus les 30 juin et 31 octobre 2020 en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. Ceux-ci sont reportés au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Cette mesure s'appliquera seulement pour l'année 2020.
3. Reçu le 4 juin 2020 de Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance concernant la décision de la Direction générale de la santé publique qui autorise que les camps de jour puissent se tenir en respectant les ratios d'encadrement habituels et non plus les ratios réduits. Un rappel est également fait que le ministère a entrepris des démarches en vue de couvrir les frais supplémentaires liés à la tenue des camps de jour.
4. Reçu le 12 juin 2020 de M. Frédéric Guay du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous informant que la cérémonie du Mérite municipal ne pourra être tenue en 2020. Par contre la Semaine de la municipalité pourra avoir lieu selon une formule virtuelle. Le Ministère nous informera ultérieurement de tous les détails entourant cette semaine thématique.
5. Reçu le 18 juin 2020 de M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance nous informant du dépôt d'un montant de 23 962\$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2020.
6. Reçu le 22 juin 2020 de Mme Catherine Lagacé de la commission de la représentation électorale du Québec, une correspondance nous informant que le règlement numéro 2020-465 adoptant la division du territoire de la Paroisse de l'Ascension de N.-S. en 6 districts électoraux a été accepté.
7. Reçu le 23 juin 2020 de Mme Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement de la MRC de Lac-St-Jean-Est, une correspondance nous informant que l'aide financière au montant de 2 020 \$ accordé à la municipalité de Lamarche pour la réfection du chemin Morel ne sera pas accordé étant donné que celui-ci est en bon état. Ce montant sera toutefois réservé par la MRC pour aménager cet automne un tracé alternatif au chemin de la Pointe d'Appel dans le secteur de la bleuetière.
8. Reçu le 23 juin 2020 de Mme Mélanie Pinel, adjointe du ministre et aux communications du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une correspondance accusant réception de la résolution numéro R. 2020-111 du 19 mai 2020.

## **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUIN 2020**

#### **R. 2020-142**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 au montant de 408 268.72 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 au montant de 115 249.89 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 408 268.72 \$.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2020-142.

Signé, ce 6 juillet 2020.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**6.2 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURES DE SERVICE RELATIVE À L'URBANISME**

**R. 2020-143**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn, que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général à signer le renouvellement de l'entente intermunicipale de fourniture de service relative à l'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

**Adoptée**

**6.3 INSCRIPTION AU PROGRAMME DE CONTENEURS DE CHASSE 2020 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LAC-ST-JEAN**

**R. 2020-144**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que la municipalité de l'Ascension de N.-S. adhère au Programme de conteneurs de chasse 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean.

**Adoptée**

**6.4 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (# 68) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. ÉRIC BERGERON**

**R. 2020-145**

ATTENDU que Monsieur Éric Bergeron désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Éric Bergeron, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 865 (68) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 827 contenant une superficie de 2 369 m<sup>2</sup> au 2210, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.5 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#67) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MME NOÉMIE MOREL ET M. CHRISTOPHER RENAUD**

**R. 2020-146**

ATTENDU que Madame Noémie Morel et Monsieur Christopher Renaud désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Mme Noémie Morel et M. Christopher Renaud, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 864 (67) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 828 contenant une superficie de 2 438 m<sup>2</sup> au 2220, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.6 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#83) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MME MARLEINE POTVIN ET M. RÉMI RATTHÉ**

**R. 2020-147**

ATTENDU que Madame Marleine Potvin et Monsieur Rémi Ratthé désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Mme Marleine Potvin et M. Rémi Ratthé, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 881 (83) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 811 contenant une superficie de 2 947 m<sup>2</sup> au 2060, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.7 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#81) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À MME MARIE-CLAIRE TREMBLAY ET M. PATRICK LAPOINTE**

**R. 2020-148**

ATTENDU que Madame Marie-Claire Tremblay et Monsieur Patrick Lapointe désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Mme Marie-Claire Tremblay et M. Patrick Lapointe, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 879 (81) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 813 contenant une superficie de 2 400 m<sup>2</sup> au 2080, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.8 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#73) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. CARL BOUCHARD**

**R. 2020-149**

ATTENDU que Monsieur Carl Bouchard désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Carl Bouchard, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 870 (73) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 822 contenant une superficie de 2 487 m<sup>2</sup> au 2160, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.9 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#74) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. CARL BOUCHARD**

**R. 2020-150**

ATTENDU que Monsieur Carl Bouchard désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;



ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Carl Bouchard, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 872 (74) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 820 contenant une superficie de 2 454 m<sup>2</sup> au 2150, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.10 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#58) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. MICHEL BOULANGER ET MME LUCIE BERNIER**

**R. 2020-151**

ATTENDU que Monsieur Michel Boulanger et Mme Lucie Bernier désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Michel Boulanger et Mme Lucie Bernier, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 854 (58) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 838 contenant une superficie de 2 741 m<sup>2</sup> au 2310, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**6.11 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#78) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. MARC-ÉRIC COUTURE ET MME MARILYN BOUCHARD**

**R. 2020-152**

ATTENDU que Monsieur Marc-Éric Couture et Mme Marilyn Bouchard désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Marc-Éric Couture et Mme Marilyn Bouchard, un terrain au coût de 30 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 876 (78) et accorde également un droit d'usage sur le lot 6 344 816 contenant une superficie de 2 861.6 m<sup>2</sup> au 2110, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant la signature de la promesse d'achat.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**7. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS**

**7.1 OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE D'ASPHALTE (CAL) – TRAVAUX DE PLANAGE ET D'ASPHALTAGE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RUE SUR UNE LONGUEUR DE 500 MÈTRES**

**R. 2020-153**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le conseil municipal octroi un contrat à la compagnie Asphalte limitée, à la suite d'un appel d'offre public sur le SE@O au montant de 117 837,50 \$, taxes en sus pour des travaux de planage et d'asphaltage de la 1<sup>ère</sup> Rue sur une longueur de 500 mètres, le tout conditionnel à l'obtention d'une aide financière du MTQ – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local.

**Adoptée**

**7.2 OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE MSH, SERVICE D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 3<sup>E</sup> RUE NORD, DE LA 2<sup>E</sup> RUE NORD ET DE LA 4<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

**R. 2020-154**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi un mandat à groupe MSH pour la préparation des plans et devis pour la réfection des infrastructures de la 3<sup>e</sup> Rue Nord (segment 27), de la 2<sup>e</sup> Rue Nord (segment 21) et de la 4<sup>e</sup> Avenue Ouest (segment 28B) au montant de 17 550 \$ taxes en sus, le tout selon la proposition de service no SI-19-087 ANS Fimeau1 du 12 février 2020.

**Adoptée**

**8. CULTURES, LOISIRS**

**8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMADA – MODULE D'ENTRAÎNEMENT ZONE AÎNÉE CENTRE DE CONDITIONNEMENT**

**R. 2020-155**

ATTENDU que la politique familiale de la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pour but de favoriser le vieillissement actif, soit une participation constante de personnes âgées de manière à ce qu'elles puissent contribuer de s'y épanouir comme individus;

ATTENDU que ce projet a pour objectif de mobiliser les personnes âgées en favorisant l'établissement d'un réseau social et diminuant l'isolement;

ATTENDU que ce projet permettra d'encourager le vieillissement et que la municipalité procédera à l'embauche d'un kinésiologue afin d'accompagner nos personnes âgées dans l'accomplissement de leurs activités d'entraînement;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA);

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet « Module d'entraînement zone aîné centre de conditionnement »;

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. déclare avoir pris connaissance du guide du PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. s'engage, si elle obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

**9. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DES GRANDS BLEUS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE – ANALYSE SPÉCIFIQUE DU SITE ET RELEVÉ SISMIQUE**

**R. 2020-156**

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le conseil municipal octroi une aide financière à la coopérative des Grands bleus pour une étude géotechnique complémentaire, analyse spécifique du site et relevé sismique au montant de 5 625 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la proposition du 7 juillet 2020.

Adoptée

**10.2 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NO 3 126 585 EN FAVEUR DE MME CHLOÉ BOUCHARD-OUELLET**

**R. 2020-157**

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de vendre à Mme Chloé Bouchard-Ouellet une partie du lot 3 126 585 d'une superficie approximative de 240 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que Mme Chloé Bouchard-Ouellet devra adresser une demande d'autorisation à la CPTAQ avant de prendre possession dudit terrain ;

CONSIDÉRANT que s'il y a lieu la vente pourra être modifier par un acte de servitude, selon la décision de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que Mme Chloé Bouchard-Ouellet accepte de payer tous les frais reliés à cette vente (arpenteur, notaire, etc.) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité accepte de vendre une partie du lot 3 126 585 à Mme Chloé Bouchard-Ouellet d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables et autorise M. le maire Louis Ouellet ainsi que le directeur général M. Normand Desgagné à signer les documents de vente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**10.3 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – MME CHLOÉ BOUCHARD-OUELLET**

**R. 2020-158**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 3 126 585 est parvenue à la municipalité ;

- CONSIDÉRANT que le lot est situé dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ ;
- CONSIDÉRANT que le sol est de classe 4 (basse fertilité) se compose de matière ayant des facteurs limitatifs assez élevé pour le cultiver ;
- CONSIDÉRANT qu'il a déjà des activités d'extraction du sable sur ce lot ;
- CONSIDÉRANT que le lot voisin de la partie à aliéner est construit avec un usage résidentiel datant de 1984 bénéficiant d'un privilège selon l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (P41.1) ;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une partie de 240 mètres carrés qui serait aliéner au terrain résidentiel afin de faire un accès pour un futur garage ;
- CONSIDÉRANT qu'il n'a pas d'autre endroit pour faire cet accès considérant l'emplacement de l'installation septique de la résidence ;
- CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale ;
- CONSIDÉRANT que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal appui la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie de 240 mètres carrés du lot 3 126 585.

**Adoptée**

#### **10.4 MOTION DE REMERCIEMENT À MME JOSIANE PILOTE POUR SON IMPLICATION BÉNÉVOLE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **R. 2020-159**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le conseil municipal vote une motion de remerciement à Madame Josiane Pilote pour son implication bénévole au sein de la municipalité de l'Ascension de N.-S. Grâce à votre travail, vous avez permis à de nombreuse famille de participer à de multiple évènement et ainsi contribuer aux développements des activités de loisirs sur notre territoire, appréciés par tous nos concitoyens.

**Adoptée**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel [info@ville.ascension.qc.ca](mailto:info@ville.ascension.qc.ca)

Aucune question n'a été posée.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

##### **R. 2020-160**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h40.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
LOUIS OUELLET,  
Maire

\_\_\_\_\_  
NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier